0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PUBLICITE SITE WEB

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la publication des actes du conseil d'administration et du chef d'établissement sur le site WEB du lycée.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la publication des actes du conseil d'administration et du chef d'établissement sur le site WEB du lycée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

2015-TARIFS ET CHARGES COMMUNES :
Le conseil d'administration adopte les tarifs et taux de charges communes proposés dans les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DONS ANNEE 2015 :
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à encaisser les dons et subventions accordés à l'établissement lors des sorties pédagogiques et voyages scolaires qui auront lieu au cours de l'année civile 2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ANNEE 2015 :
Les membres du conseil d'administration autorise le chef d'établissement à intenter des actions et à défendre l'établissement en justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

POLOGNE 2014 : RECTIFICATIF
Le conseil d'administration valide la participation d'un accompagnateur extérieur lors du voyage en Pologne qui s'est déroulé en avril 2014. Cet accompagnateur ne faisant pas partie de l'établissement, il devra payer une participation à hauteur de 225.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 21/11/2014
Date de publication : 06/12/2014
Date d'exécution : 06/12/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MUSEE COURLAY 18/12/2014 :
Le conseil d'administration autorise la sortie au musée de l'Ecole de la Tour Nivelle de Courlay le 18 décembre 2014 pour les élèves de 1CAP PE. Le coût du projet est de 90.00 €. La participation des familles est fixée à 2.00 € par élève, soit 36.00 € au total. Le solde sera financé sur le budget de l'établissement à hauteur de 54.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil d'administration lors de sa prochaine tenue de séance. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 21/11/2014
Date de publication : 06/12/2014
Date d'exécution : 06/12/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015/REMBOURSEMENTS STAGES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration valide les modalités de remboursement des frais de stage.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Modalités validées : si l'élève s'est acquitté du prix du repas, une allocation sera versée et calculée par différence entre le prix payé et justifié par l'élève et le prix du repas pratiqué par le lycée, dans la limite de huit euros. Le transport est remboursé sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif en vigueur, avec prise en charge soit du trajet résidence personnelle/lieu de stage, soit du trajet lycée/lieu de stage. Le trajet le plus court sera retenu pour le calcul du remboursement des frais de transport. Les trajets urbains sont remboursés sur présentation des tickets et de la copie de la carte de transport habituellement utilisée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015 ACTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions et contrats relatifs aux actions pédagogiques et éducatives du projet d'établissement.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions et contrats relatifs aux actions pédagogiques et éducatives du projet d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CONCESSION DE LOGEMENT

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 03/11/2014
Réuni le : 20/11/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration valide la concession de logement proposée

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Concession de logement accordée par nécessité absolue de service à monsieur Frédéric GOUAULT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric

Signature
Date : 21/11/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 21/11/2014